

121

## CREATION D'UN CONSEIL POUR LES DROITS ET DEVOIRS DES FAMILLES. DESIGNATION DES DELEGUES DE LA VILLE

---

La Loi 2007-297 du 5 mars 2007 a donné aux conseils municipaux la possibilité de créer une instance partenariale favorisant l'échange d'informations afin de mettre en place un accompagnement parental de familles de mineur en difficulté.

Ce dispositif détaillé est inscrit dans les articles L.141-1 et L.141-2 du code de l'Action sociale et des familles.

Cette instance est présidée par M. le Maire ou son représentant.

Elle comprend, outre des représentants de la municipalité :

- le Préfet ou son représentant
- l'Inspecteur d'Académie ou son représentant
- le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales ou son représentant,
- le Directeur de la cohésion sociale et de la protection des populations,
- le Président du Conseil Général ou son représentant,
- le Directeur de la direction de la solidarité départementale ou son représentant,
- la Directrice du CCAS ou son représentant,
- la Présidente de l'UDAF ou son représentant,
- le Directeur de la Mission Locale ou son représentant,
- le Président du FJT Point jeunes ou son représentant,
- le Président de l'APS 65 ou son représentant,
- le Directeur D.R.E.

Elle a un rôle consultatif pour le Maire, mais aussi un rôle actif en permettant une mobilisation unie de l'ensemble des services et associations autour des difficultés parentales de certaines cellules familiales.

Le C.D.D.F, s'il traite de cas spécifiques et nominatifs, n'a pas vocation à entrer en concurrence avec d'autres dispositifs sociaux existants mais doit être abordé comme une instance de coopération recueillant l'adhésion de l'ensemble des acteurs de terrain.

Sur avis favorable de la Commission communale de Sécurité des biens et des personnes du 23 mai 2011, il est proposé au Conseil Municipal:

- d'approuver la création et la composition du Conseil pour les Droits et Devoirs des Familles de Tarbes.
- De désigner les représentants et suppléants de la municipalité suivants :

### Titulaires

- Roger-Vincent CALATAYUD
- Gilles CRASPAY
- Andrée DOUBRERE
- 

### Suppléants

- Eugène POURCHIER
- Anne CANDEBAT-REQUET
- Rachid BENSÂÏD
- M<sup>me</sup> Eydeli Buffat
- M<sup>me</sup> Tamara P